

FOIRE AUX QUESTIONS

1. Comment bénéficier des bons de réduction ?
2. Confidentialité des données personnelles
3. Comment imprimer les bons de réduction ?
4. Mes bons de réduction ne sont pas tous imprimés
5. Mes bons de réduction ne peuvent plus être imprimés alors que je ne les ai pas imprimés
6. Un message d'erreur s'affiche lors de l'impression des bons de réduction
7. Je n'arrive pas à imprimer mes bons de réduction
8. Je n'ai pas d'imprimante
9. Quelle est la période de validité des bons de réduction ?
10. Puis-je imprimer mes bons de réduction plusieurs fois ?
11. Puis-je imprimer plusieurs bons de réduction ?
12. Qui peut utiliser les bons de réduction ?

1. Comment bénéficier des bons de réduction ?

Pour bénéficier des bons de réduction, il faut être client Carte U et vous inscrire à l'Espace U de www.magasins-u.com. Pour cela cliquez sur « Inscrivez-vous » en haut de notre site et remplissez le formulaire d'inscription. Après validation du formulaire, vous pourrez sélectionner vos bons de réduction et les imprimer. L'inscription et les bons de réduction sont entièrement gratuits.

2. Confidentialité des données personnelles

Le respect des données personnelles est important pour nous. Nous ne vendons ou louons pas ces données à des tiers. Les informations collectées sont uniquement utilisées pour mieux vous faire bénéficier d'offres personnalisées et ainsi pouvoir vous les communiquer. Pour en savoir plus sur la collecte des données personnelles, veuillez consulter les Mentions Légales du site www.magasins-u.com

3. Comment imprimer les bons de réduction ?

Pour imprimer nos bons de réduction, veuillez suivre les étapes ci-dessous.

- a. Si vous n'êtes pas encore inscrit, inscrivez-vous sur notre site en cliquant sur « Inscrivez-vous » en haut de notre site. L'inscription ainsi que les bons de réduction sont entièrement gratuits. Remplissez le formulaire d'inscription et cliquez sur « Je valide mes informations » à la fin du formulaire.
- b. Si vous êtes déjà inscrit, il faut obligatoirement être identifié. Pour vous identifier, cliquez sur "Connectez-vous" en haut de notre site, puis saisissez votre adresse email ainsi que votre mot de passe. Cliquez ensuite sur « OK ».
- c. Dans la rubrique Promotions, cliquez sur "Bons de réduction", puis sélectionnez les bons de réduction qui vous intéressent en cochant la case "Sélectionnez" pour chaque produit. Les bons

de réduction s'ajoutent automatiquement au panier. Ne sélectionnez que les bons de réduction que vous souhaitez utiliser car ceux-ci ont une durée de validité de 30 jours après impression. Vous pouvez retirer des bons de réduction de la liste en décochant la case "Sélectionné" sous le produit ou en supprimant la ligne dans le panier directement.

- d. Une fois la sélection terminée, cliquez sur « Imprimer les bons ». Une boîte de dialogue s'affiche et vous permet de sélectionner votre imprimante. Une fois la sélection effectuée, vos bons s'impriment.
- e. L'impression de vos bons de réduction vous est signalée par une page de remerciement. Une fois cette opération terminée, vous pouvez imprimer d'autres bons de réduction en retournant sur la page des bons. Vous pourrez constater que les bons de réduction que vous venez d'imprimer sont grisés car vous ne pouvez imprimer un bon de réduction qu'une seule fois. Certains coupons peuvent cependant être imprimés plusieurs fois en fonction des industriels.

4. Mes bons de réduction ne sont pas tous imprimés

Deux raisons peuvent être à l'origine de ce souci : Il peut s'agir d'un problème lié à l'interprétation du code HTML par votre navigateur (Internet Explorer, Chrome, Firefox Mozilla,...). Une simple mise à jour de votre navigateur sur une version plus récente suffit généralement à corriger le problème. Ou bien cela peut être lié à un problème local, dû à l'installation de votre imprimante. Essayez de changer le port de branchement, de réinstaller votre imprimante, ou de mettre à jour les pilotes sur le site de la marque de ladite imprimante.

5. Mes bons de réduction ne peuvent plus être imprimés alors que je ne les ai pas imprimés

Sachez que nos offres sont limitées à un nombre maximum de bons de réduction par foyer. Lorsque le quota d'impression a été atteint, les offres sont donc grisées et ne peuvent plus être imprimées. Si vous estimez que ces bons de réduction sont encore disponibles, il peut alors s'agir d'un problème lié à l'interprétation du code HTML par votre navigateur (Internet Explorer, Firefox Mozilla...). Une simple mise à jour de votre navigateur sur une version plus récente suffit généralement à corriger le problème.

6. Un message d'erreur s'affiche lors de l'impression des bons de réduction

Le message d'erreur suivant apparaît à l'écran « Désolé, nous ne pouvons pas imprimer vos bons ! ». Ceci signifie que le nombre de bons de réduction autorisés a été atteint. En effet, nos offres sont limitées à un nombre maximum de bons de réduction par foyer. Lorsque le quota d'impression a été atteint, les offres ne peuvent plus être imprimées.

Si vous estimez que ces bons de réduction sont encore disponibles, il peut alors s'agir d'un problème lié à l'interprétation du code HTML par votre navigateur (Internet Explorer, Firefox Mozilla...). Une simple mise à jour de votre navigateur sur une version plus récente suffit généralement à corriger le problème.

7. Je n'arrive pas à imprimer mes bons de réduction

Si vous rencontrez un problème lors de l'impression de vos bons de réduction, nous vous conseillons d'utiliser notre formulaire de contact.

Afin de résoudre le plus rapidement possible votre problème d'impression, ce message devra comporter :

- la description précise de votre problème
- et la liste des bons de réduction concernés par ce problème.

8. Je n'ai pas d'imprimante

Nous sommes désolés mais il est nécessaire d'utiliser une imprimante pour imprimer nos bons de réduction Internet. Peut-être pouvez-vous demander à quelqu'un de les imprimer pour vous.

9. Quelle est la période de validité des bons de réduction ?

Les bons de réduction sont valables un (1) mois après la date d'impression. Nous vous recommandons donc de les imprimer que peu de temps avant de faire vos courses pour profiter de toutes les réductions.

10. Puis-je imprimer mes bons de réduction plusieurs fois ?

Sachez que nos offres sont limitées à un nombre maximum de bons de réduction par foyer. Lorsque le quota d'impression a été atteint, les offres sont donc grisées et ne peuvent plus être imprimées. Ce quota est défini par les industriels et généralement les offres ne sont valables qu'une fois.

11. Puis-je imprimer plusieurs bons de réduction ?

Oui, vous pouvez sélectionner plusieurs bons de réduction et les ajouter dans votre panier. Par contre, nous vous recommandons d'en imprimer que quelques uns lors de votre première impression au cas où vous rencontreriez un souci d'impression et que vos bons de réduction ne seraient plus réimprimables. Par ailleurs, les bons de réduction n'étant valables qu'un mois après la date d'impression, nous vous conseillons de les imprimer en plusieurs fois peu de temps avant vos courses.

12. Qui peut utiliser les bons de réduction ?

Bien que nominatifs, les bons de réduction peuvent être utilisés par n'importe quelle personne (sauf conditions spécifiques liées à l'interdiction d'achat par les mineurs de produits alcoolisés). Ces offres ne sont pas cumulables avec d'autres offres de promotion en magasin.